



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est composé de 36 membres, élus compte dûment tenu du principe de la représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, l'objectif étant que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. En application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2019, à l'expiration du mandat des membres suivants : Albanie, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Irlande, Maurice, Norvège, Panama, République de Moldova et Turquie.
3. L'élection sera organisée lors de la réunion de gestion du Conseil, qui se tiendra le 7 mai 2019.
4. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
 - a) Un membre à choisir parmi les États d'Afrique ;
 - b) Deux membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
 - c) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
 - d) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;



e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

5. La composition du Conseil d'administration pour 2019 est indiquée dans l'annexe à la présente note

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(36 membres ; mandat de trois ans)

Composition en 2019

Huit membres élus parmi les États d'Afrique

Afrique du Sud (2021), Botswana (2021), Burkina Faso (2020), Cameroun (2021), Égypte (2020), Gambie (2021), Maurice* (2019), Rwanda (2021),

Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2020), Cambodge (2020), Chine* (2019), Inde (2021), Iran (République islamique d')* (2019), République de Corée (2021), Vanuatu (2021)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Albanie* (2019), Fédération de Russie (2020), République de Moldova* (2019), Ukraine (2021)

Cinq membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2020), Brésil (2020), Cuba* (2019), Mexique (2021), Panama* (2019)

Douze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Australie¹ (2020), Belgique (2021), Canada (2021), États-Unis d'Amérique* (2019) Irlande* (2019), Italie (2021), Monaco² (2020), Norvège* (2019), Pays-Bas (2021), Suède³ (2020), Turquie*⁴ (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2020),

* Membre sortant.

¹ Remplace la Finlande depuis le 1^{er} janvier 2019.

² Remplace la Suisse depuis le 1^{er} janvier 2019.

³ Remplace le Portugal depuis le 1^{er} janvier 2019.

⁴ Remplace le Luxembourg depuis le 1^{er} janvier 2019.